AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C2237
FR0000075954-FS1019

4 octobre 2016

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

RIBER

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 4 octobre 2016, M. Noël Goutard a déclaré avoir franchi en baisse, le 3 octobre 2016, indirectement, par l'intermédiaire de la société par actions simplifiée NG Investments qu'il contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société RIBER et détenir, directement et indirectement, 825 744 actions RIBER représentant autant de droits de vote, soit 3,88% du capital et des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
NG Investments	818 402	3,85
Noël Goutard	7 342	0,03
Total Noël Goutard	**825 744**	**3,88**

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions RIBER sur le marché.

À cette occasion, la société NG Investments a franchi individuellement en baisse les mêmes seuils.

———

[1] Sur la base d'un capital composé de 21 253 024 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.